

# SÉCURITÉ MARITIME

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NAVIRES

**L'approche prioritaire en matière de mesures préventives** consiste d'abord à éliminer les dangers. Si cela n'est pas possible, on tentera de les réduire et, au besoin, on fournira des équipements, des vêtements, des appareils ou du matériel de protection personnelle **dans le but d'assurer la santé et la sécurité des employés.**

**Si vous répondez « oui » aux questions suivantes, vous êtes un employeur proactif; vous prenez des mesures de prévention.**

### Pouvez-vous...

**Garantir** que chaque employé est sensibilisé à tous les risques reliés à la santé et la sécurité connus ou prévisibles dans son milieu de travail?

### Est-ce que vous...

**Offrez** aux employés une formation en :

- premiers soins;
- préparation, manipulation, entreposage et distribution d'aliments;
- sécurité sur le lieu de travail;
- substances dangereuses;
- levage manuel de matériaux;
- matériel de manutention;
- utilisation d'équipements de protection?

### Offrez

une formation en matière de santé et de sécurité au travail :

- aux superviseurs et gestionnaires;
- aux membres des comités d'orientation et des comités locaux ainsi qu'aux représentants de la santé et de la sécurité?



### Est-ce que vous...

**Enquêtez**, enregistrez et signalez **tous** les accidents, toutes les maladies professionnelles et autres situations comportant des risques?



### Êtes-vous...

**Un employeur** qui s'assure que le comité local ou le représentant de la santé et de la sécurité procède à des inspections mensuelles du lieu de travail, tout ou en partie, de façon à ce qu'il soit inspecté dans sa totalité au moins une fois l'an?

### Êtes-vous...

**Un employeur** qui tient à jour des dossiers de santé et de sécurité?

### Pour en savoir d'avantage sur :

- le Code canadien du travail – Partie II,
- le Règlement sur la santé et la sécurité au travail (navires).

Visitez le site web de Santé et de Sécurité au travail – Navires :

<http://www.tc.gc.ca/SecuriteMaritime/SSTN/menu.htm>

**Où, communiquez avec l'agent regional de la SS-Navires de Transports Canada le plus près :**

Région du Pacifique .....(604) 666-5300

Région des Prairies et du Nord .....(204) 983-7498

Région de l'Ontario .....(519) 393-1826

Région du Québec .....(418) 648-4618

Région de l'Afrique .....(902) 426-9321

SST – Navires Ottawa .....(613) 991-3120

<http://www.tc.gc.ca/SecuriteMaritime/SSTN/menu.htm>

### En tant qu'employeur...

est-ce que vous vous assurez de la santé et de la sécurité de vos employés travaillant à bord des navires?

Est-ce que vous mettez en oeuvre des mesures préventives en milieu de travail?